



ENSEMBLE, CONTINUONS D'ÉCRIRE NOTRE HISTOIRE

SHARES

DU 15 SEPTEMBRE AU 29 SEPTEMBRE, 2026
PLAN ACTIONNARIAT SALARIÉ⁽¹⁾



⁽¹⁾Sous réserve de l'obtention des autorisations requises et des conditions de marché.



**CHRISTOPHE
PÉRILLAT**
DIRECTEUR GÉNÉRAL

SOMMAIRE

03 Cette offre vous est réservée

04 Bénéficiez de conditions particulières

05 L'offre Shares4U en chiffres

06 En pratique

07 Lexique

ÉDITO Avec le plan ELEVATE 2028, Valeo a pour ambition d'être plus fort et parfaitement positionné, pour tirer parti de la transformation actuelle de notre secteur.

Le secteur automobile vit actuellement la plus grande transformation technologique de son histoire : la voiture devient simultanément électrifiée, plus sûre et de plus en plus structurée autour des logiciels. Cette transformation de notre industrie offre de nombreuses opportunités à Valeo, grâce à notre positionnement unique au cœur des besoins des voitures de demain. Nos trois divisions POWER, BRAIN et LIGHT bénéficient chacune d'un leadership technologique et industriel dans leur domaine et sont soutenues par Valeo Service, en charge de la rechange, des services aux réparateurs et de l'ouverture de certains nouveaux marchés.

Ensemble, nous avons déjà réussi, au cours des quatre dernières années, à renforcer Valeo, malgré un environnement de marché défavorable et de nombreux obstacles. Nous avons renforcé notre positionnement technologique. Nous avons enregistré un niveau de commandes très élevé. Et nous avons amélioré nos résultats financiers, avec notamment une amélioration régulière de la rentabilité et de la génération de cash du Groupe.

En 2025, dans un contexte difficile, Valeo a une nouvelle fois atteint ses objectifs^[1] de marge opérationnelle^[2] (en % de chiffre d'affaires) et de génération de cash flow libre^[3].

Notre plan ELEVATE 2028, présenté en novembre 2025, ouvre l'étape suivante, durant laquelle nous capitaliserons sur ces succès et visons à améliorer encore notre trajectoire financière.

Notre plan est propulsé par trois moteurs : l'objectif d'une poursuite de la hausse régulière de la rentabilité, observée depuis 2022 ; l'objectif d'une génération de trésorerie significativement accrue à partir de 2025 ; et l'objectif d'un retour à la croissance du chiffre d'affaires dès 2027, avec la transformation en ventes de notre solide carnet de commandes. Notre trajectoire prévoit en parallèle une réduction de notre endettement d'ici 2028.

Avec le plan ELEVATE 2028, Valeo est plus fort et parfaitement positionné pour tirer pleinement parti de la transformation actuelle de notre secteur.

Au travers du programme d'actionnariat salarié Shares4U, le Groupe souhaite vous associer à nouveau et dans la durée, aux perspectives de Valeo en vous offrant la possibilité de souscrire des actions directement^[4], ou indirectement via le FCPE.

Valeo vous propose des conditions de souscription préférentielles avec une décote de 20 % sur le prix de l'action et un abondement de Valeo pouvant aller jusqu'à 1 000 euros.

En contrepartie, vous acceptez un risque de perte en capital et une indisponibilité d'environ cinq ans de votre épargne sur le Plan d'Épargne Groupe. Votre investissement suivra l'évolution du cours de Bourse de Valeo^[5] (à la hausse comme à la baisse), vous pourrez bénéficier des versements de dividendes^[6], au même titre que chaque actionnaire du Groupe.

Pour connaître toutes les dispositions de ce programme, nous vous invitons à lire soigneusement cette brochure d'information ainsi que tous les documents liés à cette opération.

Je me réjouis d'écrire avec vous les prochains chapitres de Valeo, vers une mobilité plus propre, plus sûre et plus intelligente.

⁽¹⁾ Résultats annuels
<https://www.valeo.com/fr/>

⁽²⁾ La marge opérationnelle correspond au résultat opérationnel avant autres produits et charges et avant la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence.

⁽³⁾ Le cash flow libre correspond aux flux nets de trésorerie des activités opérationnelles, après neutralisation de la variation des cessions de créances commerciales non récurrentes, des remboursements nets du principal locatif et après prise en compte des acquisitions et cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

⁽⁴⁾ Pour les pays où l'offre n'est pas faite par l'intermédiaire d'un FCPE pour des raisons réglementaires et/ou fiscales locales.

⁽⁵⁾ Les droits de vote attachés aux actions seront exercés par les membres élus du Conseil de Surveillance du FCPE en votre nom.

⁽⁶⁾ Les dividendes versés sur les actions détenues via le FCPE y seront automatiquement réinvestis en actions Valeo.

CETTE OFFRE VOUS EST RESERVÉE

L'Offre Shares4U vise à développer l'actionnariat salarié au sein du Groupe Valeo en Belgique et dans 20 autres pays ⁽¹⁾.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Les salariés ayant au moins trois mois d'ancienneté ⁽²⁾ à la date de clôture de l'offre prévue le 29 septembre 2026.

PARTICIPER À L'OFFRE SHARES4U

Votre participation est libre et volontaire. Elle vous permet de souscrire à l'offre d'actions réservée aux salariés par l'intermédiaire du FCPE Shares4U Relais 2026 et de bénéficier de conditions particulières :



Un prix de souscription réduit grâce à une **décote de 20 %**



Le bénéfice via le FCPE de tous les **dividendes distribués** et obligatoirement réinvestis dans le FCPE



Une participation financière de Valeo sous forme d'Actions Gratuites conditionnelles



VOUS ACCEPTEZ LES RISQUES SUIVANTS :

- une indisponibilité de votre investissement pendant une période de blocage de 5 ans, soit jusqu'au 18 novembre 2031;
- un risque de perte en capital.

⁽¹⁾ Sous réserve de l'obtention des autorisations requises.

⁽²⁾ Les salariés ayant un contrat de travail avec l'une des sociétés adhérentes au PEG au moins un jour pendant la période de souscription. L'ancienneté de 3 mois s'apprécie sur l'ensemble des contrats de travail, consécutifs ou non, effectués depuis le 1^{er} janvier 2025 (CDD, CDI, contrats de professionnalisation et contrats d'apprentissage). Cette offre, faite via un FCPE de droit français n'est pas ouverte aux résidents des États-Unis d'Amérique. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au règlement et au Document d'Information Clé (DIC) du Fonds Shares4U Relais 2026. De plus, en raison des sanctions imposées par l'Union Européenne, cette offre n'est pas ouverte aux citoyens ou aux résidents de la Russie ou de la Biélorussie n'ayant pas un titre de séjour ou la nationalité d'un pays de l'Union Européenne, ou, en ce qui concerne les citoyens ou résidents de la Russie, un titre de séjour ou la nationalité d'un pays de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse.

BÉNÉFICIEZ DE CONDITIONS PARTICULIÈRES

Dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe (PEG), l'Offre Shares4U 2026 vous permet de souscrire des parts du FCPE Shares4U Relais 2026 à des conditions particulières. Votre apport personnel dans le PEGI ne doit pas dépasser 25 % de votre rémunération annuelle brute.

UN PRIX DE SOUSCRIPTION RÉDUIT GRÂCE À UNE DÉCOTE DE 20 %

Dans le cadre de cette offre, vous bénéficiez d'une réduction de 20% appliquée sur le prix de référence de l'action Valeo.

Le prix de référence correspond à la moyenne des vingt cours de bourse de l'action Valeo (cours d'ouverture) précédant le jour de fixation du prix, par le Directeur Général de Valeo agissant sur délégation du Conseil d'administration, prévu le 14 septembre 2026. En contrepartie de cette décote, vos avoirs (les actions/parts de FCPE souscrites) seront indisponibles pendant une période de blocage de 5 ans jusqu'au 18 novembre 2031.

EN SOUSCRIVANT VOUS ACCEPTEZ LES RISQUES SUIVANTS :

- une indisponibilité de votre investissement (actions/parts de FCPE souscrites) pendant la période de blocage jusqu'au 18 novembre 2031 (hors cas de déblocage anticipé précisés dans le Supplément Local disponible sur le site internet shares4u.valeo.com auquel cas le rachat s'effectue à la valeur de marché). Les Actions Gratuites ne sont pas soumises à une période d'indisponibilité et sont disponibles dès leur livraison;
- les risques que comporte un investissement en actions; votre investissement sera investi en totalité en actions Valeo cotées sur Euronext Paris par l'intermédiaire du FCPE Shares4U Relais 2026 et à ce titre exposé à un risque de perte en capital; votre investissement est soumis aux fluctuations du cours de l'action Valeo.

Attention : les droits de vote attachés aux actions seront exercés par les membres élus du Conseil de Surveillance du FCPE en votre nom.

UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE VALEO JUSQU'À 1 000 € D'ABONDEMENT BRUT

Valeo accompagne votre investissement par l'attribution gratuite d'actions complémentaires par tranche de versement selon la règle ci-dessous. Ces actions gratuites seront livrées au FCPE et vous recevrez un nombre de parts correspondant (appelées les "Actions Gratuites") :

VOTRE APPORT PERSONNEL	VALEO ABONDE À HAUTEUR DE	SOIT UN ABONDEMENT MAXIMAL DE
Jusqu'à 400 € inclus	100 %	400 € brut (400 € X 100 %)
Au-delà de 400 € et jusqu'à 1 200 € inclus	50 %	800 € brut 400 € + (800 € X 50 %)
Au-delà de 1 200 € et jusqu'à 2 000 € inclus	25 %	1 000 € brut 800 € + (800 € X 25 %)

Attention :

- Bien que les montants indiqués ci-dessus soient exprimés en euros, le nombre d'actions complémentaires attribuées sera obtenu en divisant le montant de la participation financière de Valeo par le prix de souscription de l'action Valeo, arrondi au nombre entier inférieur :
 - en souscrivant pour un montant équivalent à une action, Valeo vous attribue en plus 1 action gratuitement (qui sera livrée dans 3 ans, sous condition de présence) ;
 - en versant 2 000 €, vous obtenez la participation financière de Valeo maximale ;
 - bien sûr, si vous le souhaitez, vous pouvez verser davantage : vous continuez alors à bénéficier de la décote.

- Les Actions Gratuites ne vous seront pas livrées au moment de votre souscription. Les Actions Gratuites sont des droits à recevoir sous condition, des actions Valeo à la fin d'une période de 3 ans (le 30 novembre 2029) sous réserve que les conditions d'acquisition soient remplies. Une telle période est appelée la "période d'acquisition". Les Actions Gratuites vous seront livrées à la fin de la période d'acquisition si votre contrat de travail avec Valeo n'a pas été rompu pour démission ou pour faute lourde au cours de cette période d'acquisition. Vous trouverez plus de précisions sur les conditions d'attribution dans le Supplément Local. Vos Actions Gratuites seront livrées au FCPE Valeorizon.

Une fois acquises, les Actions Gratuites ne sont pas soumises à une période de conservation.

LE BÉNÉFICE VIA LE FCPE DE TOUS LES DIVIDENDES ÉVENTUELLEMENT DISTRIBUÉS

Les actions Valeo détenues par le FCPE ont droit aux dividendes éventuellement distribués par Valeo ; ces dividendes sont réinvestis automatiquement dans le FCPE et donneront lieu à l'émission de parts ou fractions de parts.

Attention :

- Vous n'avez droit aux dividendes associés aux Actions Gratuites qu'une fois les actions acquises, et livrées (soit après la fin de la période de blocage).
- Les dividendes passés ne préjugent en rien des dividendes futurs.

L'OFFRE SHARES4U EN CHIFFRES

Dans les exemples ci-dessous :

- le prix de référence théorique de l'action Valeo est de 10 € ;
- après déduction de la décote de 20%, le prix de souscription est de 8 € ;
- le souscripteur a rempli les conditions d'acquisition définitive des Actions Gratuites.

Ces exemples sont illustratifs et ne préjugent pas de la valeur de l'action Valeo ou de la valeur de la part du FCPE à l'issue de la période de blocage, ni des dividendes qui pourraient être versés au FCPE et réinvestis pour augmenter la valeur de l'investissement.

À LA SOUSCRIPTION

Vous bénéficiez d'un prix de revient inférieur au prix de référence de l'action grâce à la décote.

APRES 3 ANS

La participation financière de Valeo vous permet de recevoir gratuitement un nombre complémentaire d'actions Valeo/parts de FCPE, sous réserve de satisfaire à la condition de présence à l'issue de la période d'acquisition de 3 ans (pour plus de l'information, voir le Supplément local). Les Actions Gratuites ne sont soumises à aucune période de blocage et sont disponibles dès leur livraison. Votre prix de revient est encore abaissé grâce aux Actions Gratuites.

APRES 5 ANS

Vous pouvez disposer à tout moment de vos actions/parts de FCPE souscrites.

Si vous détenez toujours vos Actions Gratuites après la fin de la période de blocage applicable à vos actions/parts souscrites (soit le 18 novembre 2031), vos avoirs constituent :

- un gain si le cours de l'action Valeo est supérieur au prix de revient ;
- une perte si le cours de l'action Valeo est inférieur au prix de revient.

La valeur de votre investissement dans 5 ans dépend de l'évolution du cours de l'action.



Exemples - table 1

VOTRE APPORT PERSONNEL	A	200 €	600 €	1 200 €	2 000 €
Participation financière de Valeo	B	200 €	500 €	800 €	1 000 €
Avantage (montants bruts ⁽¹⁾) en actions complémentaires (arrondi au nombre entier inférieur)	C = B/8 € *	25	62	100	125
NOMBRE TOTAL D' ACTIONS ESTIMÉ	D = (A/8 € *) + C	50	137	250	375
COÛT DE REVIENT PAR ACTION ⁽¹⁾	E = A/D	4,00 €	4,38 €	4,80 €	5,33 €

⁽¹⁾ Hors fiscalité, cotisations sociales et hors dividendes (pour plus d'information concernant la fiscalité et les cotisations sociales, voir le Supplément Local).

* 8 € exemple basé sur une estimation de prix.

Exemples - table 2

		VOTRE APPORT PERSONNEL	200 €	600 €	1 200 €	2 000 €
SI LE COURS DE L'ACTION VALEO	progresse de 50 %	vous investissez votre gain (montants bruts) ⁽²⁾	750 € + 550 €	2 055 € + 1 455 €	3 750 € + 2 550 €	5 625 € + 3 625 €
	reste stable	vous investissez votre gain (montants bruts) ⁽²⁾	500 € + 300 €	1 370 € + 770 €	2 500 € + 1 300 €	3 750 € + 1 750 €
	baisse de 50 %	vous investissez votre gain/perte (montants bruts) ⁽²⁾	250 € + 50 €	685 € + 85 €	1 250 € + 50 €	1 875 € - 125 €

⁽²⁾ Y compris les actions complémentaires, hors fiscalité et cotisations sociales et hors dividendes (pour plus d'information concernant la fiscalité et les cotisations sociales, voir le Supplément Local).

SIMULER VOTRE INVESTISSEMENT

Un outil de simulation est mis à votre disposition sur le site internet shares4u.valeo.com

06

EN PRATIQUE



QUAND SOUSCRIRE ?

L'offre est limitée dans le temps. La période de souscription est ouverte du **15 septembre au 29 septembre 2026⁽¹⁾ inclus**. Les demandes de souscription ne pourront pas être prises en compte en dehors de cette période.



COMMENT SOUSCRIRE ?

Si vous remplissez les conditions d'éligibilité, vous pouvez souscrire des actions Valeo par l'intermédiaire du FCPE Shares4U Relais 2026 :

- **méthode recommandée** : directement par internet via le site shares4u.valeo.com en utilisant les codes d'accès personnels qui vous auront été envoyés par mail (si vous disposez d'une adresse e-mail @valeo.com ou à votre adresse e-mail personnelle si vous l'avez communiquée à votre employeur ou à Amundi ESR) ou remis en mains propres dans le cas contraire ;
- **alternativement** : en remplissant le bulletin de souscription disponible auprès du service Ressources Humaines de votre site et en leur retournant sans oublier de le dater et de le signer avant le 29 septembre 2026, date de réception faisant foi. Si le bulletin est envoyé par courrier il est recommandé de le renvoyer quelques jours plus tôt, i.e. afin que ce soit reçu avant le 29 septembre 2026.



COMBIEN INVESTIR ?

Montant minimum

10 €

Montant maximum

25 %

de votre rémunération
annuelle brute



À QUEL PRIX ?

Vous pouvez souscrire à un prix réduit de 20 % par rapport au prix de référence fixé par décision du Directeur Général de Valeo, agissant sur délégation du Conseil d'administration, prévu le 14 septembre 2026. Le prix de référence est égal à la moyenne des 20 cours de Bourse (cours d'ouverture) précédant cette date.



COMMENT RÉGLER ?

Vous pouvez régler votre souscription au moyen de paiement précisé en ligne lors de votre souscription sur le site d'Amundi ou indiqué dans le bulletin de souscription.

Veuillez noter que le paiement doit intervenir avant la date indiquée dans le Supplément Local.



⁽¹⁾ Calendrier prévisionnel.



SI LES DEMANDES SONT SUPÉRIEURES AU NOMBRE D'ACTIONS VALEO DISPONIBLES ?

Le Conseil d'administration du 26 février 2026 a autorisé la mise en place d'une opération d'actionnariat salarié dans la limite d'une enveloppe globale de 1 200 000 d'actions Valeo cotées sur Euronext Paris (ISIN FR0013176526).

Si le nombre d'actions nécessaires à l'offre (sur l'ensemble des pays concernés) excède 1 200 000 d'actions, une opération de réduction sera réalisée selon les modalités suivantes :

- **Étape 1 :** toutes les souscriptions pour un montant égal ou inférieur à 3 000 € seront intégralement honorées ;
- **Étape 2 :** toutes les souscriptions d'un montant supérieur à 3 000 € seront servies proportionnellement au nombre d'actions demandées et non encore servies.

Si et seulement si, après l'étape 1 le nombre d'actions allouées était supérieur au montant de l'enveloppe globale de 1 200 000 actions, alors le calcul de réduction serait réalisé de la manière suivante : les souscriptions les plus élevées feront l'objet d'une réduction par écrêtements successifs jusqu'à saturation de l'enveloppe de 1 200 000 d'actions proposées dans le cadre de l'Offre Shares4U 2026.



APRÈS LA SOUSCRIPTION

Vous recevrez, début 2027, un relevé de situation annuelle avec la valeur de votre épargne reprenant le montant souscrit de la présente opération (après application éventuelle de la règle de réduction) sous format électronique à l'adresse e-mail que vous aurez renseignée lors de la souscription.

LEXIQUE

Participation financière : Contribution de Valeo sous forme d'attribution d'Actions Gratuites complémentaires conditionnelles pour accompagner l'effort d'investissement du salarié sur le PEGI. Les Actions Gratuites sont livrées au même FCPE où vous détenez les actions souscrites (les Actions Gratuites seront livrées au FCPE et vous recevrez le nombre de parts du FCPE correspondant).

Décote : Réduction sur le prix de référence de l'action. Le prix de référence de l'action correspond à la moyenne des 20 cours de bourse de l'action Valeo (cours d'ouverture) précédant le jour de fixation du prix par le Directeur Général de Valeo, prévu le 14 septembre 2026.

FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise) : Copropriété de valeurs mobilières de droit français divisée en parts et réservée aux salariés d'une ou plusieurs entreprises. Lorsque vous investissez dans un FCPE vous devenez "porteur de parts" de ce FCPE. Les règlements et Documents d'Information Clé (DIC) des FCPE du PEGI sont disponibles sur le site internet shares4u.valeo.com ou sur demande.

FCPE Shares4U Relais 2026 : FCPE temporaire permettant aux nouveaux souscripteurs de profiter de la décote autorisée spécifiquement pour l'opération. À l'issue de l'augmentation de capital, le FCPE Shares4U Relais 2026 a vocation à fusionner avec le FCPE Valeorizon sous réserve de l'accord du Conseil de surveillance du FCPE et après agrément de l'AMF.

Supplément Local : Le Supplément Local pays est disponible sur le site internet (ou sur simple demande auprès de votre service Ressources Humaines) et mentionne notamment les cas de déblocage anticipé, les conditions d'acquisition définitive des actions complémentaires et une information générale sur la fiscalité applicable au pays du bénéficiaire.

PEGI (Plan d'Épargne Groupe International) : Mécanisme d'investissement collectif qui permet de se constituer, avec l'aide de son entreprise, un investissement en valeurs mobilières. Chaque versement est bloqué 5 ans sauf cas de déblocage anticipé précisés dans le Supplément Local. Le règlement du PEGI est disponible sur le site internet shares4u.valeo.com ou sur demande.

Période de blocage : Chaque investissement dans le cadre du PEGI est bloqué pendant 5 ans. Certains événements permettent un déblocage avant la fin de la période de 5 ans : ce sont les cas de déblocage anticipé. En cas de survenance d'un cas de déblocage anticipé entre la fin de la période de souscription et la date de l'augmentation de capital, la demande de déblocage ne pourra être présentée et ne sera traitée qu'à compter de la date de l'augmentation de capital. À l'issue de la période de blocage, les sommes deviennent disponibles : elles restent investies, mais il est possible de récupérer son investissement à tout moment.

Période d'acquisition : Les Actions Gratuites sont livrées à la fin de la période d'acquisition de trois ans (le 30 novembre 2029), sous réserve de conditions d'acquisition. Ces conditions sont décrites dans le Supplément Local. Après leur livraison, les Actions Gratuites ne sont soumises à aucune période de blocage.

SHARES4U

EN BREF...

Augmentation de capital réservée aux salariés Par l'intermédiaire du FCPE Shares4U Relais 2026 dans des conditions particulières

Shares4U étant concentré en actions Valeo, il est recommandé à chaque souscripteur de procéder à une diversification de son investissement. Comme toute autre valeur mobilière cotée, les performances passées ne sont pas une indication fiable sur les performances futures. Ni Valeo ni votre employeur, ni aucune de leurs filiales, mandataires sociaux, directeurs ou salariés respectifs, ne vous fournit, ni ne vous fournira, de quelconques conseils personnels, financiers ou fiscaux en relation avec l'Offre. L'offre Shares4U est faite en vertu de l'exemption de publication d'un prospectus prévue à l'article 1, paragraphe 4, point i), et paragraphe 5, point h), du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « règlement prospectus de l'UE »). Les informations à mettre à la disposition des salariés éligibles conformément aux dispositions du Règlement Prospectus UE sont fournies dans la présente brochure et dans le Supplément local, qui doivent être lus conjointement. Vous avez accès au dernier Document d'Enregistrement Universel de Valeo et autres rapports financiers sur le site www.valeo.com ou sur simple demande. Ces documents contiennent d'importants renseignements sur les activités, la stratégie, les risques inhérents à l'activité et les résultats de Valeo. Il vous est recommandé de consulter ces documents ainsi que le supplément local avant de décider de participer à cette Offre.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- **SEPTEMBRE 2026**
Réunions d'information
- **14 SEPTEMBRE 2026**
Fixation du prix de référence
- **15 SEPTEMBRE 2026**
Communication du prix de souscription
- **DU 15 SEPTEMBRE
AU 29 SEPTEMBRE 2026**
Période de souscription
- **À L'ISSUE DE LA PÉRIODE
DE SOUSCRIPTION**
Notification des montants dus
par les souscripteurs (ou après calcul
de la réduction, le cas échéant)
- **18 NOVEMBRE 2026**
Augmentation de capital
- **LE 30 NOVEMBRE 2029**
Livraison des Actions Gratuites
sous réserve de respect des termes
et conditions prévues
- **LE 18 NOVEMBRE 2031**
Fin de la période de blocage pour
les actions/parts de FCPE souscrites

CONTACTS

Votre relais Shares4U sur site

Les équipes Amundi ESR

pour toute question sur l'utilisation
du site de collecte du 15 septembre
au 29 septembre 2026 :

- Par téléphone au +33 4 75 86 24 85
de 8h30 à 17h30 sauf week-ends
et jours fériés;
- Par email à l'adresse suivante
valeo-ors@amundi-esr.com

Pour toute demande,
les investisseurs peuvent contacter :
le service de médiation des services
financiers (Ombudsfin) par e-mail
ombudsman@ombudsfin.be,
par poste **Ombudsfin, North Gate II,
Boulevard du Roi Albert II, n°8,
bte. 2, 1000 Bruxelles,**
par fax (+32 2 545 77 79)
ou via www.ombudsfin.be



Pour plus
d'informations
consultez le site
shares4u.valeo.com